Grand Poitiers Communauté urbaine



ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Développement des Énergies Renouvelables vous : donnez votre avis !

Du 26 février au 5 avril, les habitantes et habitants de Grand Poitiers sont invités à donner leur opinion sur renouvelables dans leur commune, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial. Une collecte d'avis publiques d'information et de consultation sont organisées.

Publié le 23 février 2024

Donnez votre avis sur les propositions d'installation de nouveaux équipements

Conformément à la Loi sur l'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable, qui encourage la **création de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)** dans les communes, Grand Poitiers a décidé d'engager une **concertation**. L'objectif ? Informer les **habitante et habitants** sur ce projet et recueillir leurs **observations** sur les propositions de zones d'installation de nouveaux équipements pour la production d'énergie renouvelable.

Vous êtes **habitante ou habitant** de l'une des communes de Grand Poitiers ? Du **23 février au 5 avril 2024**, rendez-vous sur la plateforme **jeparticipe.grandpoitiers.fr** (http://jeparticipe.grandpoitiers.fr)

et donnez votre avis sur les propositions de zones formulées par les mairies à Grand Poitiers, ainsi que sur les types d'énergie concernés.

Pendant cette période, **4 réunions publiques** seront tenues dans **chaque secteur de Grand Poitiers** afin d'informer, consulter et impliquer les citoyens, les entreprises et les propriétaires fonciers dans cette démarche :

- > Mardi 5 mars à 18h salle Guillaume d'Aquitaine Biard
- > Mercredi 6 mars à 18h salle des Écluzelles Chasseneuil-du-Poitou
- > Vendredi 8 mars à 18h salle socioculturelle Coulombiers
- > Mardi 12 mars à 18h salle des fêtes Gonzague-de-Chalain Jardres

À la fin de la concertation, les **résultats seront publiés**, ainsi que des synthèses des échanges lors des réunions publiques.

Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables, pour produire et consommer renouvelable

La mise en place des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) s'inscrit dans l'engagement de la Communauté urbaine à intensifier ses actions en faveur de la transition énergétique.

Cette initiative est également conforme au

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) (https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/actions-pour-le-climat/plan-climat)

de Grand Poitiers, qui vise à porter la part des énergies renouvelables à **38 % de la consommation énergétique** du territoire pour lutter efficacement contre le changement climatique.

Pour atteindre cet objectif, la communauté urbaine déploie de **nouveaux équipements de production d'énergie renouvelable** sur son territoire, tels que le solaire thermique, le solaire photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation, les chaufferies biomasse et les réseaux de chaleur, ainsi que la géothermie.

Par ailleurs, Grand Poitiers agit activement pour **réduire sa consommation énergétique**, en améliorant la performance énergétique de ses équipements et en promouvant la sobriété énergétique.

Quelques infos concernant les ZAEnR:

- > Elles permettent aux communes de **planifier leur développement énergétique**, d'inscrire ces zones dans les documents du PCAET par une modification simplifiée, voire de créer des zones d'exclusion des énergies renouvelables après validation des zones d'accélération.
- > Ces zones peuvent **concerner toutes les énergies renouvelables** et ne sont pas exclusives ; des projets pourront être autorisés en dehors de ces zones.
- > Les porteurs de projets pourront bénéficier de facilités administratives et d'avantages financiers incitatifs qui pourront être mis en place par l'État.
- > Tout projet situé en zone d'accélération devra **respecter les règles d'urbanisme** et les **dispositions réglementaires** applicables. Son autorisation n'est donc pas automatique.

https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/developpement-des-energies-renouvelables-pres-de-chez-vous-donnez-votre-avis-42120?

PIME - Pilotage et Usages des Données - Pôle SIG/TOPO 🍇 - 84 Rue des Carmélites - vdt@grandpoitiers.fr

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites 86 000 Poitiers Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30